

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE du CONSEIL MUNICIPAL du 05 Avril 2013

Approbation des Comptes Administratifs 2012 : les différents comptes administratifs ont été approuvés à l'unanimité.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2012 comme suit :

Budget Principal

Résultat de fonctionnement à affecter	=	336.019,04
Besoin de financement de la section d'investissement	=	129.398,58
Report excédentaire en fonctionnement	=	206.620,46

Budget CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Résultat de fonctionnement à affecter	=	1.739,39
Besoin de financement de la section d'investissement	=	/
Report excédentaire en fonctionnement	=	1.739,39

Budget Service Assainissement

Résultat de fonctionnement à affecter	=	52.460,84
Besoin de financement de la section d'investissement	=	30.122,90
Report excédentaire en fonctionnement	=	22.337,94

Approbation des Comptes de Gestion 2012 du Trésorier Principal : Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2012, après avoir pris connaissance des comptes de gestion dressés par Mr Alain TERRAL, Inspecteur divisionnaire des Finance publiques à la Trésorerie de Tulle Municipale, comptable de la Collectivité, considérant qu'il y a concordance entre ces documents, déclare que les comptes de gestion 2012 dressés par ce dernier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Examen et Vote des Budgets 2013 : votés à l'unanimité par le Conseil Municipal les différents budgets s'équilibrent en Recettes et en Dépenses à :

Budget Principal

Section de Fonctionnement :	891.456,00 €
Section d'Investissement :	676.713,00 €

▪ Virement de la Section de Fonctionnement pour aider au financement de la Section d'Investissement = 122.554,00 €

- Annuité Emprunts 2013 = 63.397,73 € dont Capital = 49.848,88 €
Intérêts = 13.548,85 €

Budget Assainissement

Section de Fonctionnement : 77.641,00 €
Section d'Investissement : 250.925,00 €

- Virement de la Section de Fonctionnement pour aider au financement de la Section d'Investissement = 38.192,00 €

- Annuité Emprunts 2013 = 11.933,78 € dont Capital = 7.495,24 €
Intérêts = 4.438,54 €

Le Conseil Municipal a décidé :

➤ de maintenir la redevance assainissement à 0,70 € /m³ d'eau consommée année n-1 et la redevance forfaitaire à 70 €.

➤ de reconduire les mêmes taux de participation de la Commune aux eaux pluviales qu'en 2012 soit : 35 % des charges de fonctionnement et 50 % des intérêts des emprunts et amortissements soit au total 15.891,00 €.

Budget CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Section de Fonctionnement : 7.865,00 €

Fixation des trois taxes directes locales pour 2013 : Considérant le produit nécessaire à l'équilibre du budget, le Conseil Municipal décide à l'unanimité le maintien des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2013 :

Désignation des taxes d'imposition	Bases d'imposition prévisionnelles 2013	Taux 2013 votés par le Conseil Municipal	Produit correspondant
Taxe d'habitation	1.380.000	9,84	135.792
Foncier Bâti	797.600	8,27	65.962
Foncier non Bâti	37.400	76,76	28.708
Produit Fiscal attendu pour 2013			230.462

Personnel communal : Création de postes à compter du 1^{er} mai 2013 suite à avancement de grade de certains personnels en place : Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe temps complet, Adjoint Technique territorial de 1^{ère} classe / temps non complet 27 h 32, Agent spécialisé Principal de 2^{ème} classe des Ecoles maternelles / temps non complet : 32 h 30 et 29 h 24.

Montant de la redevance d'occupation du domaine public due par France Télécom au titre de l'année 2013 : 1.775,00 €

Déplacement et prolongation de la canalisation des eaux pluviales de la voie communale à usage de rue à la Lignade en vue de la vente de deux lots à bâtir. Les travaux pris en charge par la Commune seront réalisés dès l'ouverture de chantier de construction de la première habitation. Une convention de servitude sera signée entre le propriétaire et les futurs acquéreurs.

Programme de travaux 2013 sur chemins ruraux : Routes de la Besse, du Garel et du Clauzou. Le Conseil Municipal décide de procéder au lancement de la consultation des entreprises et va prendre pour ce faire l'attache des Services de la Direction Départementale des Territoires/Agence de Moyenne Corrèze.

Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) : le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Corrèze pour un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation de ce document. L'assemblée sollicite également une aide financière par le Fonds National de Prévention de la CNRACL.

Aménagement du Jardin du souvenir : après avoir examiné les diverses propositions émanant d'entreprises spécialisées, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la Graniterie TREILLE & Fils à St Germain les Vergnes.

Etude-Diagnostic des ouvrages d'assainissement : Cette étude-diagnostic fait suite au schéma directeur d'assainissement approuvé en 2002 et aux travaux réalisés. Elle a pour but de proposer aux Elus les solutions techniques et économiques susceptibles de répondre aux nouvelles problématiques d'assainissement de la commune et à son évolution démographique. Cette opération pouvant être financée à hauteur de 80 %, une demande de subvention va être effectuée auprès du Conseil Général de la Corrèze et de l'Agence de Bassin Adour Garonne, et ce, préalablement au lancement de la consultation de bureaux d'études spécialisés.

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'élever au rang de Citoyen d'honneur de la Commune de St Mexant Mme Sylvie KAJMAN eu égard aux longues et nombreuses démarches qu'elle a effectuées afin que soient honorés Paul et Geneviève PUYAUBERT. Ces derniers viennent en effet d'être nommés, à titre posthume, par Yad Vashem « Justes parmi les Nations » - la plus haute distinction civile de l'état d'Israël - pour avoir aidé, à leurs risques et périls, des Juifs pourchassés pendant l'Occupation.

Présentation par Mr le Maire au Conseil Municipal du projet de budget 2013 de Tulle Agglo/communauté d'Agglomération qui va être soumis au vote du Conseil Communautaire le 8 Avril prochain.

Le Maire,

Jean-Marie FREYSSELINE